Commission des finances 1530 Payerne

> Au Conseil communal de et à 1530 Payerne

Payerne, le 23 juin 2020

Rapport de la commission des finances sur les comptes 2019 de la commune de Payerne

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 53, alinéa 4, let. b du règlement du Conseil communal, la commission des finances a analysé les comptes 2019 présentés par la Municipalité et vous fait part de ses observations.

La commission s'est réunie à sept reprises pour l'examen des comptes, dont le 19 mai 2020 en présence de toute la Municipalité accompagnée par le boursier et le secrétaire municipal afin de nous présenter les comptes définitifs. Le rapport de la fiduciaire nous est parvenu par ailleurs le 5 juin 2020. Le 17 juin 2020 la Municipalité répondaient à nos dernières questions. Nous les remercions de leur collaboration, des réponses et éclairages qu'ils nous ont apportés.

Comme à l'accoutumée, la commission s'est intéressée à analyser les écarts observés entre le budget et les comptes, ainsi qu'à une comparaison avec les comptes de l'année précédente.

1. Contrôle des comptes 2019

Le contrôle des comptes 2019 de la commune de Payerne a été réalisé par le bureau fiduciaire Berney & associés SA à Lausanne. Le rapport de révision ne fait apparaître aucune forme d'irrégularité ou de problème de comptabilisation.

Cependant, lors de la consultation de ce rapport, nous avons relevé un point mentionné par le bureau fiduciaire sur le système de contrôle interne précisant que celui-ci existe, mais n'est pas intégralement documenté. Conformément à la loi sur les communes, le département des institutions et de la sécurité encourage les communes à mettre en œuvre un système de contrôle interne afin que celui-ci soit opérationnel lors de l'entrée en vigueur du Modèle de Compte Harmonisé 2 (MCH2) au 01.01.2024.

2. Analyse des comptes et situation financière

2.1. Résultat du compte financier

Alors que le budget proposé par la Municipalité prévoyait pour l'année 2019 un excédent de charges de <u>CHF 539'464.00.-</u>, le résultat du compte de fonctionnement 2019, tel que présenté par la Municipalité, aboutit à un excédent de revenus de **CHF 46'254.01**

En réalité et afin de comparer ce qui est comparable, cet excédent doit être corrigé aux charges par des attributions à provision et des amortissements supplémentaires, ce qui nous donne un résultat total de CHF 646'254.01

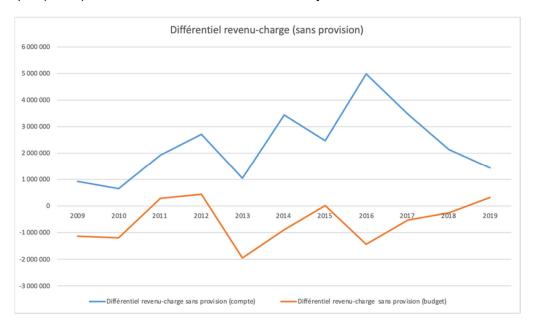
	Comptes 2018	Budget 2019	Compton 2010	Différence		
	Comples 2016	Buaget 2019	Comptes 2019	s/comptes 2018	s/budget 2019	
Charges	43'782'327.55	46'289'401.00	45'713'327.27	1'930'999.72	-576'073.73	
Revenus	45'345'447.39	45'749'937.00	46'359'581.28	1'014'133.89	609'644.28	
Résultats	1'563'119.84	-539'464.00	646'254.01	-916'865.83	1'185'718.01	

L'analyse de ces résultats suscite les commentaires suivants :

Par rapport au budget 2019 :

- Les charges ont diminué de CHF 576'073.73, soit 1.24 % en comparaison du budget.
- Les revenus ont progressé de CHF 609'644.28, soit 1.33 % en comparaison du budget.

Le résultat comptable 2019 nous montre une amélioration effective de CHF 1'185'718.01 par rapport au budget 2019. L'analyse du différentiel entre les revenus et les charges, corrigées des provisions montre depuis 2009 un écart systématique dont le total se monte à plus de 25 millions (au niveau des comptes), soit plus de 2 millions annuellement en moyenne.



Les principaux écarts entre les comptes et le budget 2019 sont présentés ci-après:

Principales augmentations de revenus:

2200.4520.01 Péréquation - solde année précédente CHF 344'807.00

2100.4003.00 Impôt à la source

CHF 261'526.93 2100.4001.01 Impôt bénéfice et prestations capital CHF 100'863.80

Principales diminutions de revenus:

•	2100.4011.00 Impôt sur le bénéfice net des personnes	CHF 439'540.65
•	2100.4050.00 Impôt sur les successions et donations	CHF 247'662.90
•	8100.4341.00 Taxes uniques de raccordement	CHF 134'652.30
•	2100.4001.00 Impôt sur le revenu	CHF 128'248.85
•	3300.4355.08 Vente de vin	CHF 101'972.94

Principales diminutions de charges:

• 4300.3011.00 Traitements routes CHF 175'653.00

Principales augmentations de charges:

•	8100.3162.02 Indemnité "droit d'entrée" AIEPV	CHF 150'000.00
•	7200.3515.10 Facture sociale solde année précédente	CHF 144'799.00
•	3500.3012.00 Traitements, auxiliaires de nettoyage	CHF 126'616.55

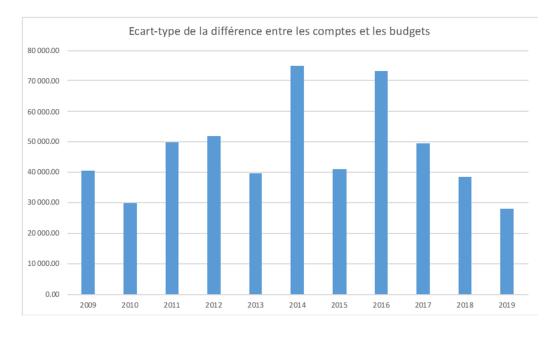
Par rapport aux comptes 2018:

- Les charges ont augmenté de <u>CHF 1'930'999.72</u>, soit 4.41 %.
- Les revenus ont augmenté de <u>CHF 1'014'133.89</u>, soit 2.24 %.

La comparaison des comptes 2019 par rapport aux comptes 2018 montre une augmentation presque deux fois plus importante des charges que des revenus.

Ce qui, si cette tendance se poursuit sera problématique à court terme.

La CoFin souligne le fait que les comptes sont de plus en plus conformes au budget. Ceci est validé par le fait que l'écart-type des différences entre le budget et les comptes se réduit depuis plusieurs années :



2.2. Les principaux ratios

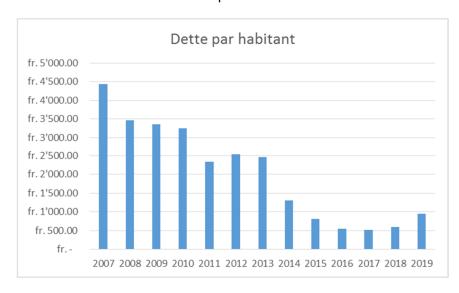
Comme les années précédentes, la commission des finances a demandé au boursier de calculer les différents indicateurs financiers des finances communales.

L'évolution de ces ratios pour les années 2015 à 2019 se présente de la manière suivante :

Ratios	2015	2016	2017	2018	2019	Cible ¹	Appréciation
Financement de l'endettement	66.48	163.53	139.84	92.12	42.52	> 15	Bon
Capacité d'autofinancement	12.66	18.60	15.91	12.46	9.15	> 20	Faible
Degré d'autofinancement	962.01	148.7	100.57	86.72	52.55	> 80	Insuffisant
Quotité d'intérêts	1.08	1.01	0.93	0.95	0.87	< 3	Faible charge
Quotité de la dette brute	103	81	80.16	89.66	94.10	de 50 à 100	Bon
Quotité d'investissement	23.48	19.6	22.44	15.8	18.93	de 15 à 20	Importance moyenne
Couverture des charges	104,67	113.24	104.62	102.62	94.36	100	Problématique
Dette (nette) par habitant	818.86	553.00	525.00	596.00	957.00	0	Faible endettement

Il convient en particulier de mettre en exergue les indicateurs suivants :

- Quotité d'investissement. Ce nouvel indicateur renseigne l'importance des investissements par rapport aux dépenses, ce qui permet de mesurer l'intensité de l'activité d'investissement en %.
- Couverture des charges. Ce nouvel indicateur est intéressant car, s'il est constamment supérieur à 100 pour cent, il traduit une charge fiscale trop élevée par rapport aux services offerts à la population et que cette charge devrait être réduite. A l'inverse, un rapport inférieur à 100 indique des charges non maîtrisées ou une imposition légère.
- Le degré d'autofinancement passe de bon (86.72) en 2018 à insuffisant (52.55) en 2019.
- La dette nette par habitant a inversé sa tendance et accuse une légère augmentation. En franchissant le seuil de CHF 1'000.00 par habitant, le rating de notre Ville basculera d'un «faible endettement» à un «endettement modéré» par habitant.



¹ A noter que les valeurs cibles ci-dessus représentent des seuils minimaux à atteindre et non des buts en soi.

-

3. Attributions aux réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2019

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle de l'année 2020, la Municipalité a décidé d'utiliser la majeure partie de son bénéfice afin de soutenir l'économie locale et de se préparer au mieux aux dépenses exceptionnelles liées à la crise du COVID-19. Pour cela, elle a décidé de répartir CHF 600'000.00 sur ses CHF 646'254.01 de bénéfice de la manière suivante :

	Compte	Montant
Amortissements supplémentaires		
Achat SI Les Platanes 16/2007	4160.3321.00	100'000.00
COVID-19		
Création d'un fond de réserve COVID-19.	9.282.7010	500'000.00
Total		600'000.00

La CoFin soutient la démarche concernant le fond de réserve COVID-19 mais tient à préciser que la Municipalité doit encore établir la manière dont le fond sera utilisé. De plus, la CoFin soulève le caractère minime du montant face à l'ampleur présumée des retombées économiques négatives pour l'écosystème payernois. D'après les réponses de la Municipalité, suite aux communications municipales du 15 mai 2020, un montant d'environ CHF 45'658.00 a déjà été engagé sur le fond COVID-19.

Il est important pour la CoFin que le Conseil communal soit intégré dans la décision d'utilisation de ce fond de réserve. La collaboration étroite entre la Municipalité et la CoFin n'est à ce jour pas encore d'actualité. Par contre, par le préavis 16/2020 la Municipalité donne la possibilité au Conseil de statuer sans connaître les lignes directrices de l'utilisation de ce fond de réserve.

4. <u>Péréquation intercommunale et charges liées principales</u>

	Comptes	Comptes	Comptes Comptes Budget 2019 Comptes		Comptes	Différence	Différence
	2017	2018	2019 2019		Budget	Comptes	en pour- cent
Péréquation financière	5'142065	4'417'305	4'599'044	4'943'851	344'807	526'546	11,9 %
Facture sociale	4'525'988	4'487'604	4'437'688	4'582'483	144'795	94'879	2.1 %
Réforme policière	694'383	773'305	740'232	780'640	40'408	7'335	0,9 %
Total						424'332	

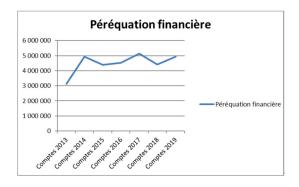
Revenus / Charges

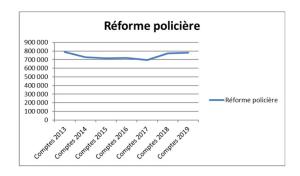
Le décompte final des péréquations relatif à l'année 2018 (porté en compte en 2019) s'est révélé être positif pour la commune de Payerne. En effet :

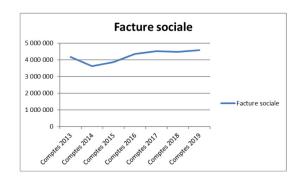
Péréquation directe (remboursement)	CHF	344'807	
Facture sociale	CHF	144'795	Augmentation de charge
Réforme policière	CHF_	40'408	Augmentation de charge

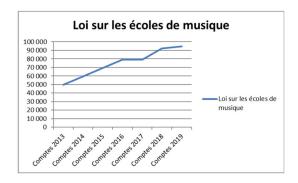
Total CHF 159'604.-

L'évolution des charges liées principales sur 6 ans, ainsi que celui du résultat se présente graphiquement de la manière suivante :









L'ensemble de ces chiffres et de ces graphiques suscite les commentaires suivants:

- La péréquation financière est en moyenne de CHF 4'700'000.00 depuis 2014. Le montant de 2019 est supérieur à la moyenne.
- La réforme policière retrouve les chiffres de 2013, ne subit aucune variation et reste stable.
- La facture sociale est au plus haut niveau depuis 2013 et risque à l'avenir de progresser fortement suite à la situation sanitaire actuelle.
- La loi sur les écoles de musique, depuis son adoption, subit une fois de plus une progression.

5. Recettes fiscales

Globalement, les revenus fiscaux laissent apparaître une diminution de 0,4 % par rapport au budget et de 4% par rapport aux comptes de l'exercice précédent. Suite à l'introduction de la RIE III et de la nouvelle taxation sur les successions en ligne directe (approuvée par le Conseil communal dans le cadre du préavis 14/2018) une baisse des rentrées fiscales était prévisible mais pas d'une aussi grande importance. D'une analyse un peu plus détaillée, nous pouvons ressortir les éléments suivants au sujet des baisses les plus significatives :

RIE III :

Rappelons que le peuple vaudois avait accepté une baisse du taux d'imposition du bénéfice net des entreprises de 23% à 13%, ce qui représentait pour Payerne une diminution de l'ordre de 45 à 50% des rentrées fiscales des personnes morales. Pour combler le manque à gagner des communes, l'Etat a donc décidé de verser une contribution annuelle unique que nous retrouvons dans les comptes sous la rubrique « Participation du Canton à la RIE III ».

Dans ce contexte, le budget 2019 avait été établi de la manière suivante :

Revenu du poste 2100.4011.00 pour 2019 CHF 950'000.00 (alors que pour les comptes 2018 la rentrée était de CHF 2'074'000.00) et revenu du poste 2100.4519.00 « participation du Canton à la RIE III » CHF 308'000.00.

Dans la réalité, les rentrées fiscales des entreprises ont été tout autre puisqu'elles n'ont atteint que CHF 510'000.00 soit une diminution de 75% par rapport à l'exercice 2018. La participation de l'état a par contre été identique aux prévisions.

A la lecture de ces chiffres, nous restons très perplexes sur la manière dont la Municipalité avait, lors de l'établissement du budget, appréhendé ces modifications de taux d'imposition.

Nous lui avons posé des questions sur l'origine de cette grosse différence. Nous n'avons malheureusement à ce jour pas reçu de réponse précise. Avons-nous moins d'entreprises qui paient des impôts sur Payerne, dites entreprise ont-elles fait beaucoup moins de bénéfices, y a-t-il eu du retard dans la taxation des personnes morales. Ces questions restent à ce jour ouvertes.

Impôt sur les successions :

La décision prise par le conseil de supprimer la taxation des successions en ligne directe a eu comme conséquence un manque à gagner de CHF 270'000.00 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reste dans le cadre des prévisions.

Au chapitre des bonnes nouvelles pouvons relever les augmentations suivantes :

- + 2.7% des impôts sur le revenu des personnes physiques
- + 3,7 % des impôts sur la fortune des personnes physiques
- + 34% des impôts à la source
- + 17% de la redevance du groupe E
- + 23% de la part à l'impôt sur les gains immobiliers

Le résultat d'ensemble qui demeure tout de même satisfaisant, a permis des versements à provisions pour un total de CHF 600'000.00 contre CHF 1'250'000.00 en 2018.

Le COVID 19 aura des effets vraisemblablement assez négatifs sur le résultat des impôts 2020. Nous invitons donc la Municipalité à suivre régulièrement et de près l'évolution de la situation.

6. Report de dépenses

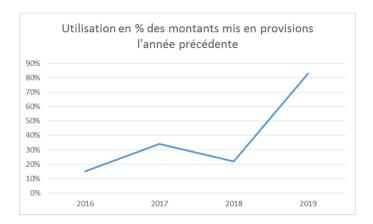
Divers travaux et dépenses qui avaient été inscrits au budget n'ont pas été réalisés et ont été portés à provision. Il s'agit de:

1100.3809.00 1530.3809.00 1710.3809.00 1900.3801.00 3230.3803.00 3300.3803.00 3310.3803.00 3535.3803.00 5800.3803.00	CHF CHF CHF CHF CHF CHF CHF	45'000 20'000 3'400 15'000 16'000 6'000 13'000 20'000	Administration : promotion économique Activités culturelles : Diverses Sports : tennis Informatique: parc informatique Forêts : entretien Estivage de Provence Cave : entretien et promotion Vignes : bâtiments Bâtiments : Halle des Fêtes Culte : rénovation du Temple
Total	CHF_	158'400	

La commission des finances s'est également attachée à examiner si les montants mis en provisions dans le cadre des comptes 2018 ont été utilisés en 2019, respectivement si les travaux et études dont l'exécution avait été reportée en 2018 ont été réalisés au cours de l'année 2019.

1520.3809.00	CHF	35'000	Musée aménagement divers	Utilisée
1910.3801.00	CHF	12'000	Informatique: télécommunications	Utilisée
3300.3803.00	CHF	7'000	Cave : entretien et promotion	Pas utilisée
3536.3803.00	CHF	7'500	Bâtiments : les Cluds	Utilisée
8100.3801.00	CHF	4'000	Service des eaux : véhicules	Pas utilisée
Total	CHF	65'500		

Sur un montant total de CHF 65'500.- mis en provision en 2018, CHF 54'500.00 a été employé, soit un peu plus de 83 %.



Pour la première fois depuis le début de la législature, le taux d'utilisation des montants mis en provisions l'année précédente se rapproche du maximum. La CoFin salue cette situation et espère qu'à l'avenir ce taux reste le plus élevé possible afin de corroborer les commentaires des comptes de la Municipalité.

De même que les travaux et études dont l'exécution avait été reportée depuis le début de la législature.

1100.3809.00 1700.3803.00 3550.3803.00 3535.3803.00 4400.3809.00 8100.3809.00 110.3809.00 191.3801.00 3534.3803.00	CHF CHF CHF CHF CHF CHF CHF CHF	40'000 13'000 10'000 10'000 25'000 12'000 25'000 2'700 12'000 5'000	Administration: révision des statuts Sports: stade municipal Bâtiments: Tour Barraud et Remparts Bâtiments: Halle des Fêtes Voirie: statues du Banneret Service des eaux: véhicules Service des eaux: honoraires crédit d'étude Administration: formation et charte Informatique: télécommunications Bâtiments: Musée	Utilisée Part utilisée Utilisée Pas utilisée Pas utilisée Pas utilisée Utilisée Pas utilisée Utilisée Utilisée Utilisée
3534.3803.00 430.3804.00	CHF CHF	5'000 10'000	Bâtiments : Musée Voirie : chemins, rues, routes	Pas utilisée Pas utilisée
431.3804.00	CHF	12'000	Voirie : éclairage public	Part utilisée
323.3803.00 Total	CHF CHF	3'000 179'700	Forêts : entretien Estivage de Provence	Pas utilisée

Sur un montant restant total de CHF 179'700.- mis en provision et pas encore utilisé depuis le début de la législature, CHF 104'000.- a été employé ou dissous, soit un peu moins de 58 %.

L'année prochaine, la CoFin fera un état des lieux de ces provisions pas ou partiellement utilisées et donnera son appréciation sur la pertinence de ces mises en provisions.

7. Prélèvements sur provisions

Dans le cadre de l'exercice 2019, la Municipalité a procédé à un certain nombre de prélèvements sur provisions ou à des dissolutions de provisions:

1100.3809.00 1520.3809.00 1700.3803.00 1910.3801.00 3533.4803.00 3536.3803.00 4200.4801.00 4310.4804.00 5060.4803.00 8100.4813.00 310.4805.00	CHF CHF CHF CHF CHF CHF CHF CHF CHF	40'000.00 35'000.00 10'000.00 24'000.00 4'500.00 7'500.00 1'800.00 7'000.00 34'900.00 25'000.00 2'605.00 473.90	Révision des statuts Musée aménagement divers Sports: stade municipal Télécommunications Bâtiments: Tribunal Bâtiments: les Cluds Tour Barraud et Remparts Energie et environnement Eclairage public Instruction: travaux futurs Honoraires crédit d'étude Indemnités armasuisse PM 05/2019	Dissolution totale Dissolution totale Dissolution partielle Dissolution partielle Dissolution partielle Dissolution totale Dissolution totale Dissolution totale Dissolution partielle Dissolution totale Dissolution totale Dissolution totale Dissolution partielle Dissolution partielle Dissolution partielle
---	---	--	---	---

Total <u>CHF 218'778.90</u>

Il convient de signaler qu'il a été procédé à des prélèvements sur des fonds alimentés par des recettes affectées :

	CHF 109'235.74 CHF 3'680.00 CHF 39'378.89 CHF 65'468.57	PM 02/2015 PM 03/2017 PM 04/2016 PM 21/2018	Pont Guillermaux Rue du Simplon Rue à Thomas Impasse Mauborget
9.280.4630	CHF 217'763.20	Egouts et épuration	Dissolution part. par préavis
	CHF 122'765.19 CHF 29'706.76 CHF -22'935.95	PM 03/2019 PM 03/2018 PM 11/2019	Rue de la Passerelle Place de la Concorde Planche au Loup
9.280.8100	CHF 175'407.90	Eaux travaux futurs	Dissolution part. par préavis
Total	CHF 393'171.10		
9.281.3503	CHF 473.90	PM 05/2019	Bâtiments : rue de la Boverie

En plus, il a été également procédé à des prélèvements sur des fonds de réserve:

9.282.1800	CHF 218'846.50	PM 11/2018	Ligne de bus urbaine
9.282.2000	CHF 375'796.80	PM 16/2018	CVE Guillermaux
9.282.2010	CHF 1'000'000.00	PM 10/2017	Abbatiale
9.282.2010	CHF 1'400'000.00	PM 01/2017	Aeropole
9.282.3532	CHF 750'000.00	PM 10/2017	Abbatiale
9.282.3532	CHF 24'393.30	PM 08/2016	Abbatiale
9.282.6600	CHF 82'843.25	Autorisation du canton pour le financement de la participation communale annuelle de l'ORPC	

Total <u>CHF3'851'879.85</u>

L'état des provisions et réserves a diminué de CHF 2'928'541.21 entre 2018 et 2019 dont :

- une augmentation de CHF 39'621.10 pour les fonds de renouvellement et de rénovation;
- une diminution de CHF 3'294'039.85 pour les fonds de réserve ;
- le solde pour les recettes affectées.

Nous rappelons ici que l'utilisation des fonds de renouvellement et de rénovation est de compétence municipale alors que l'utilisation d'un fond de réserve doit être approuvée par le Conseil communal (à part l'ORPC selon la Municipalité).

8. SCI MCH2

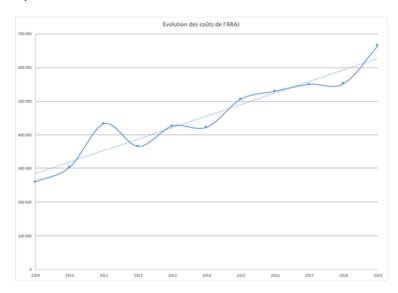
Pour mémoire, il était prévu de basculer la structure actuelle de présentation des comptes de toutes les Communes vaudoises sur une nouvelle base tout en appliquant de nouvelles normes dès le 1^{er} janvier 2022. Le pilotage du projet d'implémentation de cette réforme a été confié à un groupe de travail composé d'experts issus des rangs de l'UCV, de l'AdCV et du SCL Service cantonal des communes et du logement.

Aujourd'hui et compte tenu de l'avancement du projet, un nouveau calendrier prévoit cette implémentation dès 2024. Ce qui permettra à notre service des finances de prendre sereinement la mesure et l'ampleur des travaux à réaliser pour mettre en place cette nouvelle norme.

A ce propos, la CoFin se permet à nouveau de rappeler à la Municipalité que la finalisation d'un SCI est considérée comme une des étapes incontournables qui permettront d'achever la transition dans les meilleures conditions. Que notre fiduciaire relève systématiquement et depuis plusieurs années l'inexistence d'un Système de Contrôle documenté digne de ce nom pour une Ville de plus de 10'000 habitants et qu'il serait judicieux maintenant de mettre en place et de documenter un instrument de pilotage pour la Ville de Payerne.

9. ARAJ

Les coûts de l'ARAJ ont passé en 11 ans de 260'144.20 à 664'865.90, soit une augmentation des coûts de 155%. Cette évolution est préoccupante, d'autant plus que certaines communes ont rompu le principe de solidarité en décidant de sortir de l'ARAJ et que la crise du COVID-19 aura un fort effet sur les comptes 2020.



10. 9.280.8100 Eaux : travaux futurs 9.280.4500 Ordures/déchets : travaux futurs

La CoFin a constaté que la réserve affectée 9.280.810 Eaux : travaux futurs avait pour la deuxième année consécutive diminué et s'est inquiétée de savoir pour quelle raison. La Municipalité nous a répondu qu'un montant de CHF 150'000.00 avait été prélevé afin de financer le droit d'entrée de Payerne dans l'Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz (AIEPV). La Municipalité nous assure que ce montant ne sera plus présent les prochaines années. De ce fait, cette réserve ne subira plus de nouvelles diminutions.

Concernant le compte de réserve 9.280.4500 Ordures / déchets : travaux futurs, la CoFin a également constaté une diminution et a voulu en connaître la cause. La Municipalité nous a répondu qu'un prélèvement de CHF 11'404.17 avait été effectué afin d'équilibrer le compte. Le taux de couverture global, sans ce prélèvement, se situerait à 99%, soit quasi idéal. La cause principale est le défaut de paiement de la taxe sur les déchets de 345 personnes. Des poursuites sont en cours et la Commune suivra de près ce compte en 2020. Cela afin d'évaluer le risque et de peut-être modifier la taxation actuelle de CHF 81.00 / habitant, montant qu'il est important de rappeler qu'il est dans la norme en comparaison des autres communes.

11. TVA

En mai 2017, la CoFin interpellait la Municipalité sur le fait que le rapport de la fiduciaire ne mentionnait pas de contrôles spécifiques sur la TVA (concordance, plausibilité, etc.) qui présente un certain risque. Elle nous a répondu que : Les décomptes TVA de ces dernières années ont été fournis à la fiduciaire pour vérification même si ceci n'est pas mentionné clairement dans leur rapport.

Nous constatons que la CoFin avait raison de s'inquiéter à l'époque. Malgré le contrôle effectué par la fiduciaire, le rapport d'audit 2019 nous a appris que le résultat du contrôle TVA portant sur la période 2015 à 2018 a débouché sur une reprise d'impôt de CHF 146'064.00.

Selon notre Chef des finances, une nouvelle règlementation TVA datant de 2010 serait à l'origine de cette situation. Suite à cela, nous avons appris que quelques modifications organisationnelles allaient être apportées au fonctionnement administratif de certains départements, sur les conseils avisés de ladite fiduciaire.

Les quelques questions posées sur ce thème nous ont permis de comprendre que le compte de fonctionnement de notre Ville ne serait pas affecté par cette reprise, ces charges supplémentaires seront répercutées principalement sur les fonds de réserve affectés.

12. Préavis 07/2019 Première série de compléments au budget 2019

Lors de son rapport sur le préavis 07/2019, la CoFin avait reçu des réponses incomplètes concernant le compte 4200.3185.00 Honoraires et frais d'expertises: Des réponses en partie documentées et satisfaisantes ont été apportées qui justifient le traitement de ce préavis. Le contrôle détaillé s'effectuera lors des Comptes 2019.

Budget 2019 initial	Complément 2019	Budget 2019	Comptes 2019
CHF 195'000.00	CHF 45'000.00	CHF 240'000.00	CHF 247'765.40

Nous avons donc contrôlé en détail ce compte, le total effectif dépasse de 3 % de budget accordé et la CoFin ne comprend toujours pas pourquoi le municipal des finances ne pouvait pas à l'époque répondre à notre question.

13. Domaine Grange de la Ville

Suite à l'interpellation au Conseil communal du 28.05.2020 du conseiller Michael Marguet au sujet de la vente des bâtiments de la Grange de la Ville et au démantèlement du domaine agricole, la CoFin a demandé quelques précisions :

A la question de la CoFin « Quels sont les locataires et les surfaces correspondantes actuelles des parcelles communales ? ». La Municipalité nous répond : La Commune loue ces terrains communaux à tous les paysans payernois

Encore une fois, la Municipalité ne répond pas ou ne veut pas répondre précisément aux questions de la CoFin, nous ne comprenons pas pourquoi ce manque de transparence. Peut-être que le Conseil ou la Commission de gestion aura plus de chance d'obtenir des informations.

14. 1800.4657.01 Ligne de bus

Au Budget 2019, il était inscrit un montant de CHF 80'000.00 issu des conventions signées avec les différents partenaires (HIB, Rives de la Broye). La CoFin s'étonne de la grande différence entre le Budget et les Comptes. La participation des Rives de la Broye est proportionnelle à l'avancement des constructions et le montant de la participation 2019-2020 n'est pas encore arrêté. La CoFin va étudier plus précisément ces conventions lors du Budget 2021.

15. Conclusions

La commission des finances regrette que la Municipalité réponde de manière lacunaire à certaines de ses questions.

La CoFin a insisté depuis plusieurs années pour que les budgets soient équilibrés afin d'éviter une mauvaise surprise cumulée à un budget déficitaire. Suite au COVID-19 et aux incertitudes liés aux effets de cette pandémie sur les comptes communaux, la CoFin insiste auprès de la Municipalité afin qu'elle présente un budget équilibré.

La commission des finances souhaite que la Municipalité anticipe l'introduction du MCH2.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Municipalité de Payerne sur la gestion de l'exercice 2019, de l'extrait des comptes 2019, ainsi que du rapport de la fiduciaire, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'approuver les conclusions suivantes :

- accepter les comptes de l'exercice 2019 de la commune de Payerne tels que présentés,
- en donner décharge à la Municipalité,
- en donner décharge à la commission des finances.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Christian Gauthier – Président rapporteur

Francis Collaud

Cédric Moullet

Sylvain Quillet

Pierre-Alain Pantet

If was

Nicolas Schmid

Melvil

Gérard Jenzer

en zer